

/SA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-194 du 25 Mai 1983
portant nomination des membres béninois au Conseil d'Administration de la Société des Ciments du Bénin (S.C.B.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 80-368 du 18 décembre 1980 portant transformation de la Société des Ciments du Bénin (S.C.B.) en une Société d'Economie Mixte ;
- VU le décret N° 80-369 du 18 décembre 1980 portant approbation des statuts de la Société des Ciments du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 18 Mai 1983.

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société des Ciments du Bénin (S.C.B.), les Camarades dont les noms suivent :

-Cyprien LOKOSSOU : représentant du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,

.../...

- Isaac Job E. KILANYOSSSI : représentant du Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique
- Maurice FADONUGBO : représentant du Ministère du Commerce
- Richard ADJAHO : représentant du Ministère des Finances
- Thérèse POSSET : représentant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales
- Joseph AKPONAN : représentant du Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat.

Article 2. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Mai 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie, absent
le Ministre de la Justice Populaire



François DOSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MIME 6 SCB 8
MINISTERES 21 SGG4 DB-DCF-DI-DSDV-DTCP 10 CCIB 4 DPE-DLC-INSAE 6
IGE et ses sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BN-UNB-FASJEP 6
BCP 2 DAN 2 JORB 1 .